

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 01 Février 2016**

-----

Légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

*Etaient présents* : Mrs - PICARD Eric - PLAGNARD Pierre - DUME Jean - GIRBAL Roland - VERDU Jean-Michel - BOUCHENTOUF Abderrahim - CONQUET Denis - AYRAL Robert - POATY Rodrigues - DELPERIE David - RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BRIEU Yolande - BUSSETTI Claudine - KRAUSS Catherine – LACAN Sylvie - DRUON Francine - DUARTE Noémie - FOURNIER Evelyne - SUDRES Roselyne - AUSSEIL Josiane - VERNEREY Christine

*Ont donné procuration* : BEZAYRIE Mathilde procuration PLAGNARD Pierre - MOREIRA Anthony procuration à DUARTE Noémie - HOIRET Isabelle procuration à DUME Jean – VALETTE Lucie procuration à BRIEU Yolande – PINTOR Vanessa procuration à DELPERIE David

*Était absent* : DEBLADIS Nicolas

- *Secrétaire de séance* : PLAGNARD Pierre

\*\*\*\*\*

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers.

Il fait part à l'Assemblée des procurations.

\*\*\*\*\*

**Approbation procès-verbal du conseil municipal du 09 Décembre 2015**

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Rapport commission 1 « Développement économique – Investissements – habitat - agriculture » et commission 7 « Finances » du 20/01/2016**

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**Modification de la convention d'attribution du Fonds de Développement Economique d'Espalion**

N°160201-01

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la nouvelle convention d'attribution du Fonds de Développement Economique avec les modifications prenant en compte les règles auxquelles le fond est soumis :

*1/ **aides de minimis** : Le Fonds de Développement Economique d'Espalion est une aide de « minimis ». Les aides de minimis constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Le montant maximum d'aide de minimis est de 200 000€ par entreprise unique sur 3 exercices.*

*L'aide de minimis est strictement associée à un investissement et à la création d'emploi.*

*Le taux d'aide ne peut dépasser un % de l'investissement initial fonction de la législation en vigueur.*

## **2/ la nécessaire adaptation aux situations rencontrées, à savoir :**

- un prêt sous forme d'avance remboursable pour la reprise ou création d'entreprise (avec une durée de remboursement maximale de 10 ans) est conditionné dans la limite de la durée de la location gérance initiale (location gérance d'un minimum de 2 ans), et dans la limite de la durée du bail initial (d'un minimum de 2 ans ou bail précaire de 23 mois).

## **3/ entreprises concernées**

Ne sont pas concernées les entreprises déjà implantées sur la Commune d'Espalion.

## **4/ déblocage des fonds**

Le déblocage des fonds s'effectuera dans un délai maximum de 4 mois suivant la signature de la convention.

\*\*\*\*\*

## **Ouverture des locaux du Pôle Economique au télétravail**

N°160201-02

Monsieur le Maire expose que suite à l'avis favorable des Commissions 1 et 7 réunies le 20 janvier, le Pôle Economique d'Espalion pourrait accueillir des personnes voulant pratiquer le télétravail.

Le télétravail est une forme d'organisation dans laquelle le salarié d'une entreprise effectue de façon régulière son travail hors des locaux de son entreprise en utilisant les nouvelles technologies.

En effet, le Pôle Economique, de part sa situation géographique et des équipements dont il dispose (bureaux équipés et prêts à l'emploi), offre tous les avantages à la création d'un Centre de Télétravail.

L'accueil des salariés s'effectuerait dans le cadre d'une convention d'occupation précaire d'un bureau. Cette convention définissant les modalités d'utilisation des locaux du Pôle Economique d'Espalion, devrait intervenir entre la Commune d'Espalion et le salarié lui-même ou son entreprise, pour une période de 6 ou 12 mois.

Le télétravail permet :

- De réduire le temps perdu dans les transports et gagner en qualité de vie personnelle
- De travailler à distance dans un environnement de qualité
- De favoriser les rencontres professionnelles
- D'améliorer la productivité des entreprises / réaliser des gains financiers
- De développer le commerce de proximité et l'attractivité du territoire
- De créer des emplois pour les résidents de la Commune.

A plus long terme, et avec l'évolution des cultures au niveau de l'usage de ces nouveaux espaces de travail, la présence de télécentres dans la Commune devrait favoriser le recrutement d'Espalionnais par les grands employeurs d'Ile de France, ou d'ailleurs.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- Donne un avis favorable à l'ouverture des locaux du Pôle Economique au télétravail,
- Approuve la convention à intervenir entre la Commune d'Espalion et le salarié ou l'entreprise utilisatrice, définissant les modalités d'utilisation desdits locaux,
- Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir.

\*\*\*\*\*

## **Débat d'Orientations Budgétaires 2016**

N°160201-03

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2016, avec les orientations principales suivantes :

- Stabilité des Taux concernant la Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Non Bâti, et de la CFE
- Concernant la dette, volonté de poursuivre le désendettement de la dette avec un Capital Restant Dû souhaité au 31/12/2016 de 4 351 691€ (contre 4 421 691 € au 01/01/2016) avec un emprunt 2016 à réaliser de 482 000 €. Cet emprunt ne comprend pas l'éventuelle acquisition du bâtiment Saint Hilarian. Ce programme doit être étudié en collaboration avec la Communauté de Communes Espalion-Estaing, en fonction de l'étude culturelle qu'elle va lancer.
- Ce Débat d'Orientations Budgétaires fait apparaître une capacité à investir à hauteur de 604 000€ (ou subventions diverses).

\*\*\*\*\*

## **Marché de Travaux de Mise aux Normes du Pôle Economique d'Espalion**

### **Validation du marché et Attribution des lots**

N°160201-04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avis d'appel à candidature lancée par la Commune d'Espalion selon la procédure adaptée (article 28 du CMP), marché à prix global et forfaitaire, pour des travaux de mise aux normes du Pôle Economique d'Espalion sis avenue de la Gare.

Suite au rapport du Maître d'œuvre, la Commission d'appel d'offres a validé les propositions suivantes comme étant les offres les plus économiquement avantageuses :

Lot 1 : démolition-gros œuvre	Entreprise BERNARD	58 096.33 €HT
Lot 2 menuiserie aluminium	Nord Aveyron Menuiseries	11 050.00 €HT
Lot 3 : serrurerie	Entreprise SAHUET	5 149.98 €HT
Lot 4 : menuiserie bois	Nord Aveyron Menuiserie	7 437.20 €HT
Lot 5 : faux plafonds-flocage	Entreprise BELET	18 829.63 €HT
Lot 6 : plâtrerie-isolation	Entreprise BELO	9 363.51 €HT
Lot 7 : électricité	Entreprise JULIEN	23 210.00 €HT
Lot 8 : plomberie	Entreprise CAREL	12 156.56 €HT
Lot 9 : amiante	Entreprise FERRIE/SNS	23 500.00 €HT

Le montant total des travaux s'élève donc à 168 793.21 € H.T..

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord à la passation du marché de travaux de Mise aux Normes du Pôle Economique d'Espalion, d'un montant total de 168 793,21 € H.T.,
- Valide le choix des entreprises pour les 9 lots, tels que décrits ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tout document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*

## **Réservation du lot n°6 au Parc d'Activités des Glèbes Modification de la délibération du 28/04/2014**

N°160201-05

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du :

- 11/03/2014 n° 140311-45, le Conseil avait décidé la cession du lot n° 6 au Parc des Glèbes à Mr BOS Yannick pour une surface de 1824 m<sup>2</sup> au prix de 23 €H.T. le mètre carré.
- 28/04/2014 n° 140428-12, le Conseil Municipal avait décidé la modification de cette décision en ajustant le prix de cession à 19 €H.T. le mètre carré, tarif appliqué également aux autres lots de ce Parc

Il précise également que dans ces délibérations un dépôt de garantie à hauteur de 5 % était exigé.

Il propose à l'Assemblée de supprimer ce dépôt de garantie, comme sur les autres lots de ce Parc d'activités.

Le Maire précise également que la signature de l'acte de cession pourra s'effectuer en début 2017.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De supprimer le dépôt de garantie (à hauteur de 5%) exigé sur les lots du Parc d'activités des Glèbes dans le cadre des ventes et réservations de lots.
- De modifier en ce sens la délibération n°140428-12 du 28/04/2014 relative à la réservation du Lot n° 6 du Parc d'activités des Glèbes.
- Valide la vente effective de ce lot pour début 2017.

\*\*\*\*\*

## **Programme Voirie – DETR 2016 : Travaux d'aménagement des voiries urbaines et mise aux normes d'accessibilité handicapés**

### **Rue du Docteur Trémolières**

- **Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel**

N°160201-06

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme DETR 2016, au vu des objectifs prioritaires de l'Etat en matière de travaux et d'aménagement de voirie urbaine, des travaux d'aménagement de la voirie et de mise aux normes d'accessibilité handicapés sont prévus rue du Docteur Trémolières.

Ces travaux :

- répondent à un besoin de sécurisation de la voirie, et répondent aux nouvelles normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- devront favoriser l'utilisation de matériaux conformes aux exigences des actions en faveur du développement durable (utilisation de matériaux locaux ou recyclés, de matériaux écologiques ; gestion des déchets de chantier...).

Les travaux projetés sont les suivants :

- ✓ Réaménagement de la totalité des réseaux utiles en coordination avec le SIVU d'Espalion-Saint Côme, le SIEDA, le SIAEP de la Viadène, Numéricable, Orange et GRDF.
- ✓ Réfection des chaussées qui sont à l'heure actuelle en mauvais état
- ✓ Réfection des trottoirs aux normes accessibilité handicapés
- ✓ Réfection du stationnement à l'arrière de la poste, notamment avec l'aménagement de la livraison du courrier

Ce programme dont le coût estimatif est fixé à **242 829,05 € H.T.**, devrait débiter printemps 2016 et se terminer au début de l'hiver 2016, et pourrait donc bénéficier de l'aide de l'Etat au titre du DETR 2016, et de l'aide du Département.

Le plan de financement proposé est le suivant :

ESTIMATIF DES DEPENSES H T.	242 829.05 €
DETR 2016 - 30 %	72 848.72 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON - 30%	72 848.72 €
PART COMMUNALE	97 131.62 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve ce programme voirie 2016, rue du Docteur Trémolières, pour un montant total de 242 829,05 € H.T.,
- Approuve le lancement de l'opération conformément au planning prévisionnel,
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé,
- Sollicite les aides de l'Etat au titre du DETR 2016, et du Département de l'Aveyron, conformément au plan de financement,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents y afférents.

\*\*\*\*\*

### **Modification des tarifs des marchés de producteurs**

**(marchés des mardi et vendredi)**

(tarif forfaitaire pour les mardis et vendredis)

N°160201-07

Suite à l'avis favorable de la Commission 1, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la modification des tarifs des marchés de producteurs (marchés des mardi et vendredi) comme suit :  
 Pour une occupation inférieure ou égale à un mètre linéaire
  - au 01/03/2016 ..... 26,00 €/par mètre linéaire par an pour le marché Place de la Vieille Eglise
  - au 01/03/2017 : ..... 32,00 €/par mètre linéaire par an sur l'ensemble du marché
 Minimum de facturation : 1 mètre linéaire

- Supprime à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, la remise de 50% appliquée sur le tarif du mardi pour la présence sur le marché les vendredis et mardis.

\*\*\*\*\*

**Modification de la convention de prestation de service avec l'Association Bibliothèque d'Espalion (A.B.E.)**

N°160201-08

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque Municipale est gérée dans le cadre d'une régie directe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Il propose à l'Assemblée de modifier la convention de prestation de service entre la Commune d'Espalion et l'Association Bibliothèque d'Espalion et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2016. Il précise que cette convention :

- détermine les modalités d'utilisation des locaux, de mise à disposition de personnel communal, et de fonctionnement de la bibliothèque municipale (acquisition des ouvrages, fixation des tarifs d'abonnement aux prêts de livres et encaissement des abonnements des lecteurs, responsabilités et assurances, dépenses, durée de la convention...).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité (25 votes pour, 1 vote contre), la nouvelle convention de prestation de service entre la Commune d'Espalion et l'Association Bibliothèque d'Espalion,

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance **est levée à 20h30.**

Le Maire,  
Eric PICARD